

Mieux vaut prévenir

Le français est la langue de travail au Québec. Vous pouvez exiger qu'elle soit la langue utilisée dans votre environnement de travail, question de faciliter l'exécution de vos tâches, voire d'éviter parfois des situations dangereuses. Découvrez les moyens d'assurer le respect de vos droits linguistiques en visitant le site de l'Office québécois de la langue française.

www.oqlf.gouv.qc.ca

CAUTION!
**8-INCH DROP TO
STAIR LANDING***

Office québécois
de la langue
française

Québec 

*Attention!
Contremarche
de 8 pouces